

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. GENERALITES

1.1 Les présentes conditions générales de Vente sont applicables nonobstant toutes clauses contraires pouvant être insérées dans les lettres ou autres documents émanant de nos clients. Toute modification aux présentes conditions générales de Vente ne peut résulter que d'un accord écrit de notre part.

1.2 Pour l'application de ces conditions générales de Vente, le sous-acquéreur de nos produits est assimilé au client.

2. OFFRES - COMMANDES

Nos offres sont valables pendant un mois à compter de leur remise au client. Les commandes que nous recevons ne sont valables qu'après acceptation écrite de notre part.

Nous ne pouvons être tenu responsables de la non compatibilité de la solution software avec le produit commandé

3. LIVRAISON-TRANSPORT- RECEPTION-DÉLAIS

3.1 Quelles que soient les conditions de livraison, le transport à partir de nos installations s'effectue aux risques et aux frais du CLIENT. Notre intervention dans l'exécution du transport ou le choix du transporteur ne peut en aucun cas nous donner la qualité ou les responsabilités du transporteur ou de commissionnaires de transport. Il appartient au CLIENT de faire toutes réserves utiles auprès du transporteur.

3.2 Nos délais de livraison sont donnés à titre indicatif. Nous nous engageons à prévenir immédiatement le CLIENT de tout retard prévisible.

4. PRIX

4.1 Nos prix s'entendent départ usine, hors taxe, nets, emballage standard compris, port en sus. Les frais éventuels de réception (sur demande du CLIENT), d'installation ou de mises en service sont en sus.

4.2 En cas de variation des droits de douane et autres droits ou taxes applicables aux éléments importés inclus dans le matériel, ainsi que du taux de change entre l'euro et la monnaie du pays de provenance, entre la date de l'établissement de la commande ou du contrat et la date de livraison, ces variations pourront être appliquées au prix de base proportionnellement à la valeur des éléments importés.

5. CONDITIONS DE PAIEMENT

5.1 Nos conditions de paiement sont indiquées sur le contrat de vente ou l'accusé de réception de commande.

5.2 Le non-respect d'une échéance par le CLIENT entraînera, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, des intérêts de retard au taux mensuel de 10 % ainsi que la mise à la charge du CLIENT des frais de recouvrement.

5.3 En outre, nous nous réservons le droit, en cas de retard de paiement, de suspendre provisoirement l'exécution du contrat jusqu'à ce que le CLIENT se soit mis en règle.

6. GARANTIE CONTRACTUELLE

6.1 Nos produits sont garantis trois mois à compter de la livraison, pièces et main d'œuvre contre tout vice de conception ou de fabrication.

6.2 Cette garantie ne couvre pas les pertes, dommages ou défauts provoqués par accident, mauvaise utilisation ou installation, stockage défectueux ou négligence de la part du CLIENT, ni les dommages survenant à des éléments à durée de vie brève, ou particulièrement susceptibles d'une mise hors service rapide, tels que les câbles, pièces d'usure, fusibles ou batteries

6.3 Tout démontage ou transformation sans notre autorisation et notamment, la détérioration et/ou le retrait de l'étiquette de garantie annule la garantie.

6.4 Tous les frais d'expédition du matériel défectueux seront supportés par le CLIENT.

6.5 Nous n'assumons aucune obligation de garantie du matériel autre que celle indiquée au présent article.

7. PIÈCES DÉTACHÉES

La fourniture d'une pièce ne peut en aucun cas prolonger la garantie contractuelle sur le reste du matériel ou de l'équipement.

8. PROPRIÉTÉ ET RISQUES

8.1 La propriété du matériel ou de l'équipement vendu sera automatiquement transférée au CLIENT, sans qu'il soit besoin de formalités particulières au moment de l'encaissement complet et définitif du prix de vente et de ses accessoires.

8.2 Toutefois, les risques de la chose seront transférés au CLIENT, auquel il appartiendra de s'assurer en conséquence, dès la remise du matériel ou de l'équipement par nous à un CLIENT lui-même ou à un transporteur.

En conséquence, le CLIENT agissant tant en son nom propre qu'en celui de ses assureurs, renonce à tout recours contre nous pour tout accident, perte ou dommage subi ou causé par le matériel après remise de celui-ci à lui-même ou à un transporteur.

8.3 Le CLIENT s'engage à prendre toutes les mesures utiles pour informer les tiers de ce que le matériel ou l'équipement nous appartient et nous autorise à en informer directement tout tiers, et ce, jusqu'à paiement intégral du prix et de ses accessoires.

9. REVENDICATION DU MATÉRIEL

9.1 Au cas où le CLIENT ferait l'objet d'une mesure tendant à déposséder ses dirigeants sociaux de leurs pouvoirs normaux, nous pourrions revendiquer la restitution immédiate du matériel ou de l'équipement dans les conditions prévues par la loi.

9.2 Il en serait de même en cas de non-paiement du prix aux dates prévues, 15 jours après une mise en demeure par lettre recommandée restée sans effet.

9.3 La revendication du matériel ou de l'équipement serait effectuée sans préjudice de tous autres droits que nous pourrions tenir de la loi ou du contrat.

10. PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

10.1 La présente offre ne peut être communiquée à un tiers sans l'accord préalable et écrit de PROCAPT.

10.2 Nous restons propriétaires de toutes études, plans, dossiers techniques, programmes informatiques que nous serons amenés à réaliser dans le cadre de l'exécution de la présente commande. L'acquéreur s'interdit formellement toute utilisation ultérieure ou toute reproduction de l'ensemble des documents dans un but autre que ses stricts impératifs d'exploitation des produits livrés. Il s'en interdit également toute communication à un tiers. La mention « PROCAPT » sur chaque matériel ne pourra être ni enlevée, ni cachée. La mention d'une autre marque devra faire l'objet d'un accord préalable et écrit de notre part.

10.3 La présente offre ne prévoit aucune concession de licence, de quelque nature que ce soit, des droits de propriété industrielle, intellectuelle et d'auteur de PROCAPT couvrant les produits et logiciels.

10.4 Le CLIENT s'engage à ne pas dupliquer tout ou partie des logiciels des produits (Y compris sous forme de copie totale ou partielle de mémoires) sans l'accord préalable écrit et négocié de PROCAPT.

11. RESPONSABILITÉ

11.1 D'une manière générale, et sous réserve de ce qui a été dit au paragraphe 6, notre responsabilité (sauf dol ou faute équivalente au dol) est limitée aux préjudices corporels et aux dégâts matériels directs, et ne saurait excéder cinq cent mille francs.

11.2 En conséquence, le CLIENT agissant tant en son propre nom qu'en celui de ses assureurs, renonce à tout recours contre nous et nous garantit contre tout recours émanant de tiers, pour les dommages et notamment pour les pertes d'exploitation, ne rentrant pas, par leur nature ou leur montant, dans la limitation de responsabilités visée au présent paragraphe 12.

11.3 Sont assimilés à des événements de force majeure, les avaries, grèves, panne de machines ou de matériel de transport, les sinistres ou événements indépendants de notre volonté et qui entraveraient ou empêcheraient l'exécution de nos obligations.

12. RESILIATION ANTICIPÉE

En cas de non observation de ses obligations par le CLIENT, et notamment dans les cas ouvrant droit à revendication du matériel nous pourrions résilier la vente, objet du présent contrat, sans préavis ni indemnité.

13. JURIDICTION

13.1 Les ventes auxquelles s'appliquent les présentes conditions générales sont soumises à la loi française.

13.2 Toutes contestations et actions judiciaires sans exception, quelles que soient les conditions de vente et le mode de paiement, seront portées devant le Tribunal de Commerce dont relève le siège social de PROCAPT, alors même qu'il y aurait pluralité de défendeurs ou qu'il s'agirait d'appels en garantie.